

REGLEMENT DU JEU

Article 1 : Organisation

La société L'Oréal (S.A. au capital de 111 971 315,20€ – siège social : 14 rue Royale - Paris 8ème - RCS Paris n° 632 012 100, agissant pour sa Division L'Oréal Produits Grand Public France (ci-après la « Société Organisatrice »)), organise un jeu SMS avec obligation d'achat du 10/09/2025 au 30/09/2025 inclus dans les points de vente CARREFOUR participants (ci-après le « Jeu »).

Article 2 : Participation

Jeu avec obligation d'achat ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des salariés et représentants de la Société organisatrice, de ses partenaires, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et de leurs familles.

Article 3 : Modalités

Pour participer au Jeu, le participant doit, pendant la durée du Jeu :

- Acheter simultanément entre le 10 septembre et le 30 septembre 2025, 2 produits L'Oréal toute catégorie Hygiène Beauté éligibles à l'offre dans les magasins Carrefour participants et conservez l'original du ticket de caisse.
- Scannez le QR Code ou se connecter sur offrecarrefour.loreal-paris.fr jusqu'au 30 septembre 2025.
- Télécharger sa preuve d'achat dans son intégralité et renseigner ses coordonnées
- Recevez votre base de teint Soins prime Lab 24H Pore Minimizer - 10 ml (sous réserve de conformité) et participez au tirage au sort jusqu'au 22 septembre 2025.

Aucun autre mode de participation ne sera pris en compte.

Le jeu est limité à une seule participation et 1 seul produit par foyer, même nom, même adresse .

Pour chaque participation conforme, le participant recevra une base de teint Soins prime Lab 24H Pore Minimizer - 10 ml.

Un tirage au sort final sera effectué le **23 septembre 2025** pour désigner l'une des 10 places (pour 2 personnes) pour assister au défilé L'Oréal Paris qui se déroulera le 29 septembre à Paris (Hôtel de Ville) parmi l'ensemble des participations effectuées avant le 22/09/2025 à 23h59m59s.

Si vous êtes gagnant, nous vous contacterons le 23 septembre par téléphone et par e-mail pour vous informer.

Si les coordonnées d'un participant au tirage au sort sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié par les coordonnées envoyés dans le sms, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le participant indisponible, qui ne sera pas pris en compte dans le tirage au sort.

Chaque participant ne pourra donc envoyer qu'un seul sms pour participer au tirage au sort pendant toute la durée du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier toute personne ayant tenté de participer plusieurs fois au Jeu.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnant.

Article 4 : Dotations

- 1- Par tirage au sort : Dans le cadre de ce Jeu sont mis en jeu 10 lots pour 2 personnes (vous et votre accompagnateur), pour assister au Défilé l'Oréal Paris à l'Hôtel de Ville le 29 septembre 2025 à Paris (transport et hébergement non inclus).

Toutes prestations non indiquées ci-dessus sont à la charge du gagnant.

- 2- Pour chaque participation conforme : 1 base de teint Soin prime Lab 24H Pore Minimizer - 10 ml.

Les dotations seront attribuées dans les conditions précisées à l'article 3 et remises selon les conditions de l'article 5.

Article 5 : Remise de dotations

Les gagnants des places pour assister au Défilé L'Oréal Paris seront informés par téléphone et par mail le 23 septembre.

Les base de teint Soin prime Lab 24H Pore Minimizer - 10 ml seront expédiées par courrier à l'adresse indiquée lors de l'inscription dans un délai de 4 à 6 semaines après la fin de l'opération.

La dotation est nominative et ne peut être attribuées à une autre personne que le Participant conforme et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations mises en jeu par des dotations de valeur équivalente, en cas d'impossibilité indépendante de sa volonté sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans aucune contrepartie à quelque titre que ce soit.

La Société organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer la dotation, si le Participant conforme n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou n'est pas conforme aux présentes conditions générales de l'Offre.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 6 : Remboursement des frais de participation

Les frais de participation au jeu ne sont pas remboursés.

Article 7 : Dépôt légal

Le présent règlement est consultable sur le site offrecarrefour.loreal-paris.fr

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la société L'Oréal dans le respect des conditions énoncées.

Article 8 : Litiges et responsabilités

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société L'Oréal tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur les noms des gagnants. La société L'Oréal se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article 5. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

De même, la société L'Oréal S.A ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu et notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (ex : virus, bogues, intervention d'un tiers non autorisé, fraude, problèmes techniques ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le reporter ou l'annuler.

Article 9 : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile en vigueur en France.

Article 11 : Données personnelles

Les données personnelles collectées à l'occasion du jeu sont destinées à la société L'Oréal, responsable du traitement, pour les besoins du présent jeu. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la loi du 21 juin 2018 sur la Protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles, ainsi qu'un droit de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données personnelles sur simple demande à l'adresse suivante : L'Oréal France, 30 rue d'alsace 92300 Levallois-Perret. Dans le cas où les participants s'opposeraient au traitement de leurs données personnelles, leur participation ne pourra être prise en compte.

Article 11 - Réclamations

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être adressée à :

sav-jeux-loreal@tessi.fr

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération au-delà du 31/12/2025.